Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260302-D2026_021-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DEUX du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 17 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JÉZÉQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MAILLAUD, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : LE COZ à PIROT, SCHAEFFER-MORIN à MULLER

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-21

AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION

Gestion des prairies de Goas Treiz et du bassin d'infiltration du complexe sportif

Madame le Maire sollicite l'autorisation signer une convention de prêt à usage ou commodat pour la gestion des prairies de Goas Treiz et du bassin d'infiltration du complexe sportif avec Monsieur NICOLLEAU.

La convention vise à préciser les activités autorisées, les droits et les obligations de chacun sur les sites situés le long de la corniche de Goas Treiz et à proximité du complexe sportif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prêt à usage ou commodat avec Monsieur Eric NICOLLEAU, domicilié à Trébeurden, pour la gestion des prairies de Goas Treiz et du bassin d'infiltration du complexe sportif représentant 0,8 hectares et incluses dans le site Natura 2000 FR5300009 « Côte de Granit Rose - Sept îles », situées sur les parcelles suivantes :
  - section AM n°435 (hors dune)
  - section AL n°196, n°197 et n°198
  - section B n°593 et n°575 (partie bassin d'infiltration)

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF